



**SMEHE**

Département de l'Oise  
Arrondissement de Beauvais  
Canton de Mouy

# SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)  
E-mail : smehe60370@gmail.com

\*\*\*\*\*

## COMPTE-RENDU de CONSEIL SYNDICAL Lundi 25 janvier 2021

\*\*\*\*\*

### L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du C.R. du 14 décembre 20
- **Devenir du syndicat avec les prises de compétences eau des communautés d'agglomération / communauté de communes**
  - Intervention de Mr Y Plottu, Dr de l'environnement à la CAB
  - Intervention de Mr Desliens, Pdt de la Thelloise
  - Débat et tour de table
- **Hydrants**
  - Rappel des contrats P1 et P2 signés en 2017
  - Décision des communes
- **Décarbonatation :**
  - Planning des essais
  - Information aux usagers de la mise en service
- **Autres points**
  - Recrutement d'un nouveau secrétaire du syndicat : délibération à prendre
  - Revente du réservoir 150 m3 à la commune de Villers St Sépulcre
  - Prochaine réunion : lundi 15 février

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 18h00, s'est réuni à la salle des fêtes de Berthecourt, sous la présidence de Didier POPOT, Président, le comité syndical formé par les délégués des 9 communes adhérentes.

### 14 Membres présents

Le quorum étant atteint, le président, ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour.

<i>Communes</i>	<i>Délégués</i>			
BAILLEUL SUR THERAIN	M.	JAMBOIS	Et	M. QUENTIER
BERTHECOURT	M.	POPOT	Et	Mme BORDERES
HEILLES	■	■	■	■
HERMES	M.	BALACHE	Et	Mme PRETRE
HONDAINVILLE	Mme	BRICHEZ	Et	M.DEFROCOURT
ROCHY CONDE	Mme	CANDILLON	■	■
SAINT FELIX	MM.	ROUILLE	ET	LEBEGUE
THURY SOUS CLERMONT	M.	CLAUX	■	■
VILLERS SAINT SEPULCRE	M.	WAWRIN	Et	M.MONCORGER

### **1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame Michèle BRICHEZ est désignée secrétaire de séance.

### **2- Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2020**

Le Président met au vote le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020.

Validé à l'unanimité avec **14 voix « POUR »**

### **3- Rappel de l'ordre du jour**

Le Président rappelle l'ordre du jour et remercie Mr Plottu et Desliens d'avoir bien voulu participer à la réunion de ce soir.

Il indique qu'habituellement à cette époque la réunion se termine autour d'une galette et d'un verre de l'amitié, et qu'en raison du contexte sanitaire ce moment de convivialité ne pourra avoir lieu.

### **4- Devenir du syndicat avec les prises de compétences eau des communautés d'agglomération / communauté de communes**

Le Président rappelle le contexte de la prise de compétence eau potable et l'exercice de cette compétence par les intercommunalités. Il rappelle aussi que 6 communes du SMEHE font partie de la communauté de communes « la Thelloise » et que 3 autres font partie de la CAB (communauté d'agglomération du Beauvaisis).

Les enjeux portent sur le prix de l'eau, la qualité de l'eau distribuée, la pérennité de la ressource, le niveau de service offert, et enfin la gouvernance des structures.

La CAB a diligenté un cabinet spécialisé pour étudier les conditions d'exercice de la compétence eau. Un comité de pilotage a été créé, et le Président indique avoir participé aux différentes réunions organisées. La dernière a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2020, et il a été demandé au SMEHE de donner une orientation sur les différents scénarios envisagés. Considérant que le sujet méritait d'être débattu en comité syndical, le Président a demandé à la CAB et à la Thelloise de venir présenter leur position.

Par suite, Mme Cayeux a adressé un courrier officiel demandant au SMEHE de prendre position.

- Intervention de Mr Plottu, directeur de l'environnement à la CAB

Mr Plottu présente un diaporama, qui figure dans le powerpoint joint aux présentes. La CAB exerce de fait la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce de manière très différente d'une commune à l'autre en fonction des contextes locaux existants.

Des 3 scénarios présentés le 1<sup>er</sup> suggère le regroupement du SMEHE avec Bresles d'une part et le syndicat constitué de Litz la Rue St Pierre et La Neuville en Hez d'autre part. Un tableau synthétise les avantages et inconvénients de ce scénario.

Les élus posent plusieurs questions sur les enjeux et conséquences de cette hypothèse.

- Intervention de Mr Desliens, Président de la communauté de communes « la Thelloise »

Mr Desliens présente un diaporama qui décrit la situation de l'eau potable au niveau de la Thelloise. La Thelloise aura jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard pour commencer à exercer la prise de compétence eau potable.

Une étude avait été confiée à un cabinet extérieur, avec un schéma prévoyant d'attendre un prix de l'eau uniforme à l'horizon 2030 pour l'ensemble du territoire. Cette étude sera actualisée et prolongée.

Il cite le cas particulier de Noailles, qui dispose d'un seul captage, et qui devra être relié à un syndicat voisin. Il cite également la problématique nitrate du syndicat de Silly-Tillard, et la problématique pesticide du syndicat d'Ully St Georges.

Les élus posent plusieurs questions sur les enjeux et conséquences de cet exercice.

- Débat et conclusion

- La qualité et la solidité de la ressource en eau potable du syndicat intéresse les communes voisines de ce dernier.
- Il apparaît à l'issue de ces échanges que l'objectif de la Thelloise d'obtenir à terme un prix unique de l'eau et d'exercer la compétence de manière directe (sans avoir recours au mécanisme de représentation / substitution) aura pour conséquence que les syndicats qui sont partagés entre 2 intercommunalités seront dissous. Le SMEHE serait dans cette situation.
- Les présents constatent que l'objectif de la Thelloise rend sans grand intérêt le scénario 1 proposé par la CAB, et qu'il n'est de ce fait guère utile de se prononcer à son sujet.
- Pour autant, les installations de production, stockage et distribution d'eau pourraient continuer après le 1<sup>er</sup> janvier 2026 à être utilisées comme actuellement. Le Président indique que le SMEHE est tout disposé à envisager d'ici là tout projet de mutualisation/interconnexion, dès lors que l'intérêt général y trouve son compte.
- Le SMEHE répondra au courrier de Mme Cayeux.

## 5- Hydrants

Le Président indique que le sujet a déjà été abordé lors du comité syndical précédent (décembre 2020) et présente un diaporama, voir pièce jointe. Il rappelle le contexte et l'historique.

La défense incendie incombe aux communes et à elle seules.

En conclusion il rappelle que :

Les contrats d'entretien des hydrants P1 et P2 sont arrivés à échéance.

Il incombe aux communes de prendre en charge le contrôle et l'entretien des hydrants.

Les communes sont libres de choisir le prestataire de leur choix, ainsi que la nature et la périodicité des interventions. Si elles ne font pas le choix de Véolia, elles devront en informer Véolia d'une part et le SMEHE d'autre part.

Les élus posent des questions sur les obligations liées aux hydrants, la nécessité pour les communes de contractualiser, la dépense à budgéter par commune.

Le SMEHE adressera aux communes la proposition Véolia de contrat P1P2, à raison de 80€ par an et par hydrant.

## 6- Décarbonatation

### • **Planning des essais**

Voici ce qui est programmé :

Janvier

2° semaine : essais électriques

3° semaine : essais avec les fluides

4° semaine : prélèvement ARS et analyse de l'eau

Février

1° semaine : résultat de l'analyse ARS

1° ou 2° semaine : envoi de l'eau adoucie dans le réseau

### • **Information aux usagés**

Un projet de plaquette 4 pages, élaboré par Mr Wawrin, a été adressé aux élus.

Il est présenté sur le diaporama. Les élus expriment quelques observations à son sujet. En particulier, à la demande de Mme Candillon, il sera précisé à 2 endroits que l'eau demeurera potable.

Ce document sera adressé début février par publipostage à l'ensemble des abonnés (environ 4600), devis 5510 TTC. C'est la première fois que le syndicat va ainsi s'adresser de manière directe aux abonnés.

Le Président rappelle que le syndicat ne dispose d'aucun site internet et qu'il n'est pas présent sur les réseaux sociaux. Il invite les communes à relayer les informations par tous moyens à leur convenance (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, ...)

### • **Equilibre-calco-carbonique**

Le Président présente un diaporama sur le sujet, voir pièce jointe. Sont expliqués la nature de cet équilibre, la manière dont il est calculé, les objectifs à atteindre, l'extrait de l'arrêté préfectoral sur le sujet, un exemple de résultat d'analyse des eaux de Hermes (prélèvement avril 2019), le suivi de cet équilibre, ect.

Il rappelle la grande importance de cet équilibre, d'ailleurs présenté par Mr Flandrin de l'ARS lors du comité syndical du 14 décembre 2020.

Cet équilibre sera assuré dans notre installation de décarbonatation, ce qui n'est pas le cas avec les adoucisseurs individuels.

En raison du caractère confusant présenté par la fiche ARS jointe aux factures adressées par Véolia aux usagers, et conformément à ce qui avait été convenu, le SMEHE a adressé un courrier à l'ARS en vue de faire modifier cette fiche.

## 7- Autres points

### • **Recrutement d'un nouveau secrétaire**

Le Président fait part de l'annonce faite par l'actuel secrétaire, Mr Pujolas, de ne pas poursuivre sa mission. Il comprend cette décision mais la regrette, tant son travail est apprécié.

Le Président donne lecture de la délibération prévoyant l'embauche d'un nouveau secrétaire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité, elle sera jointe au CR de la réunion.

### • **Vente d'une parcelle à Villers St Sépulcre**

Le Président indique que la parcelle compte 484m<sup>2</sup>, qu'elle contient un réservoir de 150 m<sup>3</sup> qui n'est plus utilisé.

Le prix proposé est de 1€ du m<sup>2</sup>. Mr Jambois suggère 1,5€ du m<sup>2</sup>.

Une délibération sera soumise au vote lors du prochain comité syndical.

## Questions diverses

Néant.

**Fixation de la prochaine date du comité syndical :**

**Lundi 15 février 2021 (lieu à définir)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

**Le Président**

**Didier POPOT**

**La secrétaire de séance**

**Michèle BRICHEZ**